

RÈGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Appel d'offres ouvert

Accord-cadre de services

1. Pouvoir adjudicateur

Nom de l'organisme contractant : Ecole Nationale Supérieure d'Architecture]

Adresse : 60 avenue de Constantine

CS12636

38036 Grenoble Cedex 2

Personne responsable du marché (PRM) : Monsieur SPIEGELBERGER, Directeur

2. Objet et caractéristiques du marché

2.1. Objet du marché

L'accord-cadre porte sur les prestations suivantes : prestations d'agence de voyages et prestations associées. La description et les spécificités techniques sont précisées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

2.2. Type de marché

Il s'agit d'un marché de fournitures courantes et service (FCS).

2.3. Forme du marché

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire qui s'exécute par le biais de bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 130 000 € HT.

2.4. Procédure de passation

La consultation est passée conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique sous la forme d'une procédure formalisée appel d'offre ouvert conformément aux dispositions des articles R.2121-2 et R2161-2 à R2161-5.

2.5. Décomposition du marché

Les prestations sont réunies au sein d'un lot unique en raison de l'unicité des prestations. La décomposition en lots rendrait techniquement difficile la réalisation des prestations.

2.6. Nomenclature CPV

La nomenclature CPV principale est la suivante :

63510000-7 - Services d'agences de voyages et services similaires

2.7. Unité monétaire – Langue

Les candidats sont informés que l'Acheteur souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante : l'euro.

Les offres des candidats et tous les documents annexes devront être rédigés en langue française, sous peine de rejet de l'offre

2.8. Modalité de financement et paiement

Le règlement des prestations se fera par virement bancaire à 30 jours à compter de la date de réception de la facture conforme, sous réserve de la validation des livrables par les équipes de l'ENSAG.

3. Durée du marché

Le marché prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2025 pour une durée de 12 mois, et sera reconductible deux fois.

L'accord-cadre est reconductible tacitement deux (2) fois par périodes successives de douze (12) mois, à chaque date anniversaire de début de l'accord-cadre. La durée maximum de l'accord-cadre (toutes reconductions éventuelles comprises) est donc de trois (3) ans. Le Titulaire ne peut refuser la reconduction du présent accord-cadre. Dans le cas d'une non-reconduction, l'Acheteur notifie sa décision au Titulaire avant la date de fin de validité de l'accord-cadre en respectant un délai de préavis de deux mois avant le terme de l'accord-cadre. Dans l'hypothèse où l'accord-cadre ne serait pas reconduit, les bons de commande émis continuent à s'exécuter jusqu'à leur terme. Les délais d'exécution des prestations sont précisés dans l'offre du titulaire et les bons de commande émis en cours d'exécution. Une prolongation du délai d'exécution peut être demandée par le titulaire dans les conditions fixées par **l'article 13.3 du C.C.A.G FCS**. Les bons de commande peuvent être émis pendant toute la durée de validité du marché et pourront produire leurs effets pour une durée qui ne pourra excéder six (6) mois après le terme du marché.

4. Modalités de retrait du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises)

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

5. Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Déclaration du candidat (DC2)
- Lettre de candidature (DC1)
- Règlement de la consultation (RC)
- Acte d'engagement (AE)
- Bordereau des prix unitaires (BPU)
- Cahier des clauses particulières (CCP)

6. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

7. Communication et échanges d'informations par voie électronique

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

8. Présentation des propositions

8.1. Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

8.2. Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Situation juridique :

- Déclaration du candidat (DC2) : Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances).
- Lettre de candidature (DC1) : Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances).

Capacité économique et financière :

- Chiffre d'affaires : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Capacité technique et professionnelle : minima exigés

- Moyens techniques : Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- Références fournitures et services : Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

- Acte d'engagement
- BPU : Bordereau de prix unitaire au format Excel et PDF. *Attention, le candidat ne peut modifier le libellé des prestations, les éventuels commentaires. Dans le cas contraire, l'offre sera qualifiée d'irrégulière et ne sera pas analysée.*
- Mémoire technique : tel qu'il est précisé dans le CCTP : notamment une note méthodologique (contenant 10 pages maximum) qui contiendra :
 - ✓ les conditions générales, conventions spéciales, conditions particulières, services connexes en relation avec l'exécution de l'accord-cadre ;
 - ✓ la description de la composition de l'équipe ;
 - ✓ la description de son organisation ;
 - ✓ la description exhaustive du processus de commande normal et du processus d'urgence (en détaillant étape par étape) ;
 - ✓ l'utilisation ou non d'une centrale de réservation ;
 - ✓ les modalités de confirmation de réservation, d'annulation et de modification des billets.

9. Critères de sélection des candidatures

Les candidatures seront évaluées au moyen d'un système de notation sur 100 et évalués sur la base des critères suivants :

Prix des prestations : 40%

Valeur technique de l'offre : 60%

10. Critères de jugement des offres

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

1. Valeur technique (60 %) : La valeur technique est jugée sur la base des éléments demandés au titre de la note méthodologique.

- 1.2 Sous critère 1 (20%) La description de son organisation et a description de la composition de l'équipe.
- 1.3 Sous critère 2 (20%) La description exhaustive du processus de commande normal et du processus d'urgence (en détaillant étape par étape).
- 1.4 Sous critère 3 (10%) L'utilisation ou non d'une centrale de réservation.
- 1.5 Sous critère 4 (10%) Les modalités de confirmation de réservation, d'annulation et de modification des billets.

2. Prix (40 %) : Prix: la valeur "prix" n'est pas décomposée en sous-critère, elle est calculée de la façon suivante:

- La note de l'offre de la moins-disante de prix P_0 étant de 40 et la note d'une offer de prix P étant de $40 \times P_0 / P$. Le critère "prix" est note **sur 40**.

11. Conditions de remise des offres

Les offres doivent être remises exclusivement **par voie électronique** via la plateforme <https://www.marches-publics.gouv.fr/> **avant le 16 juin à 12h00**.

Tout pli arrivé hors délai sera rejeté.

12. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

13. Renseignements complémentaires

Pour toute question, les candidats doivent utiliser le module de questions/réponses sur la plateforme <https://www.marches-publics.gouv.fr/> au plus tard **8 jours avant la date limite de remise**.

Une réponse sera apportée à tous les candidats via la plateforme.

14. Instance chargée des procédures de recours

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Grenoble

2 place de Verdun

Boîte postale 1135

38022 Grenoble Cedex

Téléphone : 04 76 42 90 00

Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.

Site internet : grenoble.tribunal-administratif.fr